

PAR COURRIEL

6211-02-132

Québec, le 20 juin 2017

Madame Amélie Gadbois
Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs
8400, avenue Sous-le-Vent
Charny (Québec) G6X 3S9

**Objet : Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, à Québec et L'Ancienne-Lorette
Questions complémentaires du 20 juin (n^{os} 1)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, une question pour laquelle une réponse est attendue d'ici 48 h, soit le **22 juin** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions ou demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay-Lachance

Coordonnateur du secrétariat de la commission

p.j (1)

1. Dans le document intitulé « Gestion intégrée de l'eau par Bassin Versant¹ », il est mentionné que « Les sédiments sont des contaminants en soi. De plus, plusieurs contaminants chimiques toxiques peuvent se fixer aux sédiments, puis être transportés et déposés dans un autre milieu. Les sédiments en suspension dans l'eau peuvent avoir des effets directs sur les poissons. De plus, la sédimentation compromet la survie des invertébrés benthiques qui servent de nourriture aux poissons. »
 - Est-ce que la technique proposée par le promoteur quant à la filtration des sédiments pendant et après le chantier assure une protection adéquate des poissons?

1. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/fiches/bandes-riv.pdf>